

Fort avec les faibles...

Sur le plateau de TF1, le 27 mars dernier, le Premier ministre, Gabriel Attal, annonce la couleur : ce sera la guerre aux chômeurs ! Ils sont jugés principaux responsables de la situation économique et de l'emploi du pays. C'est sur leur dos que l'on fera des économies !

À peine quatre mois après la conclusion d'un accord régressif (en novembre 2023, accord signé par la CFDT et la CFTC), le gouvernement veut imposer une nouvelle négociation, prévoyant des baisses de droits supplémentaires :

- Hausse du seuil d'accès aux allocations chômage qui pénalisera notamment les jeunes enchaînant les CDD ;
- Baisse de 18 à 12 mois de la durée maximale d'indemnisation ;
- Dégressivité des allocations ;
- Report de 2 ans des bornes d'âge permettant des droits plus longs pour les seniors.

Pour la 5ème fois depuis 2018, le gouvernement s'acharne à réduire les droits à l'Assurance Chômage en prétextant les « difficultés de recrutement pour les entreprises ».

Et il va sévir à nouveau ! Lundi 22 avril, le ministère du Travail a annoncé vouloir passer par un « décret de carence » pour acter un nouveau recul des droits pour les chômeurs. Le gouvernement compte fixer de nouvelles règles d'indemnisation pour les demandeurs d'emploi (bien sûr en leur défaveur) à partir du 1er juillet 2024 ! Pourtant, chacun sait qu'aucun emploi n'a jamais été créé par une baisse des droits.

En revanche, rien sur la remise en cause des exonérations considérables de cotisations dites patronales et rien n'a été proposé pour favoriser l'augmentation des salaires. Sur l'impôt, pour les plus riches et pour les grosses entreprises aux profits indécents, sur les dividendes aux montants inégalés, le Premier ministre est resté évasif. Faible avec les forts...

Gabriel Attal a aussi fait part de son « émotion » concernant les accidents du travail dont le chiffre a explosé depuis 2019. (Aujourd'hui en France, il y a deux morts au travail par jour). Il

oublie de préciser que ce chiffre est la conséquence, non seulement de la politique de destruction systématique de toutes les barrières protectrices des salariés, du code du travail qui a vu son aboutissement désastreux dans la suppression des CHSCT qui constituaient un outil essentiel dans la prévention des risques professionnels et pour la sécurité et la santé des salariés.

Monsieur Attal feint d'ignorer que de nombreux Services Publics, dont celui de l'Archéologie Préventive, ne pourraient fonctionner sans les agents sous CDD. Il omet de préciser que l'État et ses établissements publics sont des machines à créer de la précarité.

Les propos du Premier ministre sont des insultes au monde du travail et les méthodes du gouvernement un déni de démocratie. Les revendications de la CGT à l'Inrap, comme dans les Services déconcentrés du Ministère de la Culture, restent d'actualité.

Journal du Syndicat
Général des Personnels
du Service Public de
l'Archéologie
www.cgt-culture.fr

Facebook : [sgpa-cgt](https://www.facebook.com/sgpa-cgt)
Twitter : [@CgtSgpa](https://twitter.com/CgtSgpa)

SUR VOS AGENDAS

Le 9 juin
Elections Euro-
péennes : Chaque
voix compte !

SOMMAIRE

- p.1 - Edito : Assurance chômage
- p.2-3- La sape des politiques de prescriptions ?
- p.4 - Baisse des jours recherche 2024
- p.4 - Elections européennes
- p.5-6 - JOP : une épreuve d'endurance ?



« CREUSER DES TROUS POUR CREUSER DES TROUS » ! LA MINISTRE DE LA CULTURE ANNONCE-T-ELLE LA SAPE DES POLITIQUES DE PRESCRIPTIONS ?

Le 4 et le 5 avril 2024, Rachida Dati, Ministre de la Culture récemment intronisée, a pris le parti de s'exprimer par média interposé (Article du Parisien du 4 avril et Tweet sur X du 5 avril) pour écorner et faire planer une ombre inquiétante sur les politiques de prescription des services de l'État.

Si le SGPA-CGT a réagi immédiatement par un communiqué dès le 5 avril (cf. Nouvelle attaque frontale sur l'archéologie préventive. Rachida Dati, Ministre de la Culture, lance la charge (<https://www.cgt-culture.fr/wp-content/uploads/2024/04/Communique-SGPA-CGT-5-avril-2024-Attaque-de-la-ministre-de-la-Culture-1.pdf>) c'est, qu'outre les mots consternants témoignant d'un clair défaut d'appréciation de ce qu'est l'archéologie et de ce qu'elle apporte, les propos répétés traduisent sans doute une réflexion bien réelle menée au Ministère pour trouver des « mesures de simplification » permettant d'alléger le dispositif et de raccourcir les délais.

UNE RÉACTION UNANIME DE LA COMMUNAUTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Le moins que l'on puisse dire c'est que les mots de la Ministre ont provoqué une réaction unanime de l'ensemble de la communauté archéologique. Une tribune du Monde parue le 14 avril et signée d'une quinzaine d'archéologues, professeurs des universités, a été suivie par un courrier de la conférence des Conservateurs Régionaux de l'Archéologie assortie d'une demande de RDV.

Le président de l'Inrap nous aurait honorer ne serait-ce qu'en exprimant sa circonspection respectueuse ! Défendre l'archéologie fait aussi partie de ses missions ! En 15 jours, l'expression « creuser un trou pour un trou » est devenue virale. Entre Archeologia, Le Monde, la Voix du Nord, Sciences et Avenir, Télérama, Ouest-France...

On compte près d'une vingtaine d'articles ou chroniques consacrés au propos de la Ministre, obligée d'organiser une visite au dépôt archéologique où est stocké le lapidaire de Notre-Dame de Paris, le vendredi 19 avril pour éteindre l'incendie.

UN RÉTROPÉDALAGE ORGANISÉ EN GRANDE POMPE

Comme son conseiller patrimoine, Edward, fils de l'archéologue Henry De Lumley, rencontré par la CGT le 9 avril et déplorant des « mots maladroits », la Ministre s'est voulue rassurante, en affirmant qu'il n'était absolument pas question de toucher au Code du Patrimoine ou de faire évoluer les dispositions relatives à l'archéologie préventive.

La Ministre, qui n'avait sans doute pas mesuré la tempête qu'elle déclencherait en s'attaquant à la petite communauté des archéos, a loué le caractère essentiel des missions de l'archéologie préventive. Mieux vaut lire ça que les propos du 4 avril ! Mais ces mots arrivent au terme d'une séquence extrêmement dommageable et sont sans doute révélateurs de vrais discussions au sein du Ministère.

Le Tweet de la Ministre posait déjà clairement les pistes envisagées : Ne retenir que les prescriptions indispensables ; Envisager des dérogations aux prescriptions archéologiques ; Adapter les normes DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés) au bâti ancien.

LES POLITIQUES DE PRESCRIPTION DANS LE COLLIMATEUR ?

La réalité est sans doute moins reluisante que les éloges brandis par la Ministre en guise de talisman, vendredi 19 avril. Nul besoin de modifier le Code du Patrimoine pour opérer un ajustement de la doctrine en matière de prescriptions. Pour ce faire, des discussions s'organisaient déjà en mars, avant les propos de la Ministre, au niveau des DRAC, sans concertation avec les CRA ni avec la SDA, sur des mesures de simplification qui pourraient être imposées.

Concernant les Commissions territoriales de la recherche archéologique (CTRA), il a par exemple été proposé de rendre facultative la consultation en amont de toutes les prescriptions de fouilles préventives. L'arbitrage étant laissé à la discrétion du préfet, ou comment les pressions politiques se substituent à l'intérêt général et à l'expertise des services de l'État en la matière.

Il a également été proposé de supprimer l'obligation de faire valider par la CTRA les projets de ZPPA (Zones de présomption de prescription archéologique) préparés par le SRA. Toutes ces propositions font fi de l'expertise scientifique de la CTRA et surtout de l'intérêt d'avoir une instance indépendante de toutes pressions administratives et politiques pour rendre ses avis de manière objective et scientifique, en collégialité.

Pour la Redevance d'archéologie préventive (RAP), il a notamment été envisagé de transférer les dossiers gérés en DRAC (ZAC, carrières et demande volontaires anticipées de diagnostic (DAP)) vers les Directions Départementales des Finances Publiques (DDFIP) pour en centraliser gestion. Une partie de l'instruction initiale de ces dossiers restera néanmoins nécessairement au sein des SRA (DAP...) mais avec quels moyens ?

Pour l'instant, ces discussions ne semblent pas avoir abouti et l'ensemble de la communauté archéologique, fortement mobilisée, espère que l'épisode de com' catastrophique de la Ministre mette un frein aux tentatives de raboter et de déstabiliser le dispositif d'archéologie.

RÉDUCTIONS BUDGÉTAIRES DANS LES-SERVICES ET LES ÉTABLISSEMENTS

Ces réflexions s'accompagnent de mesures de réductions budgétaires qui annoncent des difficultés certaines pour la mise en œuvre des politiques de protection du patrimoine archéologique.

Ce qui remonte des SRA, ce sont des coupes budgétaires très sévères qui vont sérieusement réduire la ca-

pacité des agents à mener à bien l'ensemble de leurs missions et notamment à exercer le contrôle scientifique et technique dans les régions. Sont affectés en premier lieu les déplacements des agents et leur participation aux activités scientifiques.

Conséquence directe des annonces du mois de février des annulations de crédits au ministère de la Culture, on a aussi appris que, dans le cadre d'un plan de réduction de la dépense publique, la contribution de l'Inrap à l'effort de guerre serait de 3 millions. Ça n'aide pas un établissement qui souffre de manière chronique d'un défaut de financement du secteur non-concurrentiel, donc des missions de service public. Il y a fort à parier que les mesures d'économie seront aussi prises sur les déplacements et les moyens alloués à la recherche.

COUPS DE CANIFS SUCCESSIFS PORTÉS AU PRINCIPE DE PROTECTION DU PATRIMOINE

Que Dampierre soit le prétexte d'une nouvelle attaque directement livrée par la Ministre n'est pas anodin.

Cela s'inscrit dans une ambiance particulière où, signaux après signaux, la légitimité de la protection du patrimoine en passe d'être détruit par l'aménagement semble pour certains de moins en moins évidente, avec des remises en cause successives, larvées ou directes.

Carnac en juillet 2023 où un aménageur privé a cru bon de se passer de la prescription archéologique pour détruire un site proche des célèbres alignements. (Cf : communiqué CGT-Culture du 13/07/2024) ;

Notre-Dame de Paris en décembre 2023 où l'établissement public dérogatoire (émancipé par décision élyséenne du Code du Patrimoine), chargé des travaux de reconstruction du monument, a profité des vacances de Noël pour effectuer ses travaux sans accompagnement archéologique. (Cf : communiqué SGPA-CGT et FSU du 15/01/2024) ; Vallée de la Vésubie en février 2023 où E. Ciotti s'enorgueillissant sur X d'avoir fait pression sur le Préfet pour faire sauter un arrêté de prescription « grotesque et ridicule » (Cf : communiqué SNSD-CGT du 31/01/2024).

Derrière l'apparente stabilité du dispositif actuel, se cache une collection d'intérêts particuliers qui effacent l'État de droit et l'Égalité de traitement des citoyens et des territoires. La réaction unanime des archéologues au propos de la Ministre montre que la communauté porte encore l'héritage d'une culture de la lutte. Ne lâchons rien et soyons vigilants ! La protection du patrimoine archéologique et la défense de l'intérêt commun sont un combat de tous les instants et un éternel recommencement.

« CREUSER UN TROU POUR CREUSER UN TROU » : RACHIDA DATI S'ATTIRE LES FOUDES DES ARCHÉOLOGUES

C'EST BON ! ON NE VA PAS RALENTIR LES PROJETS IMMOBILIERS DE NOS POTES MILLIARDAIRES POUR DES VIEUX BOUTS DE LANIÈRES DE CUIR MÊME PAS SIGLÉS VUITTON OU DES POTERIES DÉGUEULASSES FAITES PAR DES GUEUX IL Y A 3000 ANS !



RETROUVEZ EN CE MOMENT SUR KISSKISSBANKBANK LA CAMPAGNE DE PRÉCOMMANDE DE MON NOUVEAU LIVRE

DE L'EFFET DES MESURES D'AUSTÉRITÉ DU GOUVERNEMENT SUR LES JOURS RECHERCHE ET LES DIAGS

Bercy annonçait le 21 février 2024 des annulations de crédits tous azimuts, mesures d'économies visant à réduire les dépenses publiques et donc encore une fois taper sur les services publics dont les fonctionnements sont déjà profondément essorés par des décennies de destruction, faute d'effectifs et de moyens suffisants.

A la Culture, le coût des mesures s'élève à 204 Millions d'euros dont 99 pour le programme « Patrimoines ». La perte sèche de 3,2 millions d'euros annoncée pour la masse salariale aura des répercussions sur l'emploi au ministère (non-renouvellements de contrats et des départs non remplacés) et, potentiellement, sur la politique salariale qui ne doit absolument pas compromettre les engagements pris sur la rémunération des agents contractuels du ministère (INRAP et ALBANEL).

On s'inquiétait au dernier Conseil d'Administration de l'Inrap de la douloureuse qui ne manquerait pas d'arriver. Elle a donc été annoncée par le Directeur Général lors de la Formation spécialisée centrale du 16 avril dernier.

La contribution de l'Inrap à ce plan d'économie est de 3 millions d'euros ! La somme n'est certes pas monstrueuse, mais vient pénaliser un établisse-

ment qui souffre de manière chronique d'un défaut de financement du secteur non concurrentiel à la hauteur des besoins.

Le premier effet de la ventilation en interne de ces mesures se fait sentir: La direction de l'Inrap va serrer les jours recherche !

C'est sur les projets PAS que le couperet tombe : la direction va opérer une réduction entre 5 et 13% des moyens initialement accordés, et ce, en fonction de la taille du projet. La prédation concernera les projets supérieurs à 50 jours, soit 115 projets. En outre, aucune redistribution des PAS en cours d'année ne sera autorisée ; donc si des jours sont « rendus », ils n'iront pas alimenter un autre projet.

Si pour les agents, ces jours recherche sont le ballon d'oxygène pour donner du sens au travail dans un contexte opérationnel extrêmement tendu, pour la direction il s'agit d'un trésor de guerre dans lequel puiser en cas de coups durs !

Par ailleurs, des baisses de jours diags ont également été annoncées aux directions interrégionales... On entend déjà les grincements de dents des aménageurs, lorsqu'au mois de septembre, ils s'entendront dire « 2025 ! »

Le 9 juin, chaque voix compte

Que vous le vouliez ou non, les règles européennes affectent de plus en plus votre vie et votre travail. Les directions d'entreprises et les actionnaires l'ont compris : Ils s'organisent à tous les niveaux.

Les syndicats aussi, et c'est pourquoi la CGT fait partie de la confédération Européenne des Syndicats pour être encore plus forts. Ensemble, nous nous battons pour plus de protection sociale et environnementale, plus d'égalité, de partage et de solidarité.

Ça n'est pas la vision du gouvernement Macron qui oeuvre à protéger les seuls intérêts des plus riches.

C'est encore moins l'action du RN et de l'extrême droite en Europe dont les votes au Parlement trahissent le projet.



JEUX OLYMPIQUES : UNE ÉPREUVE D'ENDURANCE ?

Le 9 février 2024 s'est tenu un Comité Social d'administration Ministériel (CSA) pour discuter spécifiquement de l'adaptation des organisations du travail pendant les Jeux Olympiques, installation, épreuves et désinstallation comprises.

Pour les archéologues, à l'Inrap comme dans les SRA, les enjeux sont surtout concentrés autour de la question des déplacements, de l'allongement des temps de trajets du domicile au lieu de travail, chantier ou service.

Le sujet n'est pas que parisien puisque des épreuves se tiendront à Marseille, Nantes, Lille ou Lyon pour ne citer que quelques sites. En Ile-de-France et singulièrement à Paris et en Seine-Saint-Denis, on se prépare au chaos.

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, EN MODE « TOUT VA BIEN SE PASSER PUISQU'ON A LE MEILLEUR SYSTÈME DE TRANSPORT AU MONDE » VERSUS LA SNCF ET LA RATP EN MODE RESTEZ CHEZ VOUS !

Le moins qu'on puisse dire c'est que la préparation du Ministère est très tardive, minimale (sans documentation spécifique pour poser la doctrine ministérielle) et l'impact du déroulement des jeux complètement sous-estimé !

S'appuyant sur une circulaire de l'ancienne première Ministre Elisabeth Borne de Novembre 2023, le Ministère a fini par produire une circulaire le 15 février 2024 qui encourage les chefs de services et d'établissements à « faciliter le télétravail (...) prendre des mesures en matière d'aménagement horaire et de congés, (...) apprécier avec souplesse et discernement les retards des agents imputables aux perturbations sur les réseaux de transports publics... ».

La maille est large et l'autonomie des services totale. À l'exception de la DRAC Ile-de-France en février et à 4 mois des JO, aucun service n'avait organisé la concertation en local pour anticiper le choc. Il serait plus que temps que les autres DRAC emboîtent le pas !

Un inventaire des centres impactés à l'Inrap
À l'Inrap, selon l'analyse livrée par la direction, une dizaine de centres archéologiques, situés au maximum à 15 km des épreuves, seraient directement impactés par l'organisation des JO et/ou la présence de grands stades : le siège parisien, Pantin (93), La Courneuve (93) et Croissy-Beaubourg (77), Bron (69), Carquefou (44), Villeneuve-d'Ascq (59), Marseille (13), Eguilles (13) et Bordeaux (33).

Le DG a affirmé, lors du CSA du 25 mars, qu'une attention particulière serait portée à la programmation des chantiers dans ces zones, en limitant au maximum les opérations pendant la période. En Seine-Saint-Denis où les bases sont à 3 km du Stade de France et de la piscine olympique, on invite la base de Croissy à servir d'appui logistique aux deux précédentes, alors même que pour s'y rendre, il faut passer devant le site d'Aviron et emprunter l'A104 qui sera partiellement neutraliser (2 voies sur 8) pour les besoins sportifs.



« LE MODE D'ORDRE : SOUPLESSE ET BIENVEILLANCE ! »

A l'Inrap toujours, les réunions et les formations en présentiel à Paris seront supprimées entre le 1er juillet et le 18 septembre. En Ile-de-France et au Siège – le télétravail sera porté à 4 jours par semaine sur simple demande par mail à son DAST ou chef de service.

Pour le 5e jour -- soulignons qu'au ministère 5 jours de TT sont possibles -- il faudra analyser le calendrier des épreuves sur France Télévisions pour savoir si vous pouvez vous lancer dans un triathlon personnel pour aller bosser !

Le DG indique qu'ils examineront avec bienveillance les demandes émanant des agents dont les missions sont, à l'heure actuelle, exclues du télétravail, qu'ils mèneront une analyse bienveillante des demandes de congé. Les demandes vont sans doute affluer si la seule mesure de protection réelle consiste à se tenir à l'écart de l'évènement. Mais comment articuler les congés avec la charge opérationnelle ?

L'ÉPREUVE D'ENDURANCE QUOTIDIENNE POUR LES AGENTS !?

Alors évidemment, on attend de voir si l'information percole en local et si la consultation des instances régionales a été menée en tenant compte de ces consignes. Nous ne sommes quand même pas très rassurés. On comprend bien que, côté administration (Ministère, DRAC et Inrap), on ne sait pas encore exactement à quoi s'attendre.

Sans anticipation réelle et sans programmation finement raisonnée, on va compter sur les agents et les personnels pour encaisser les contraintes et s'adapter comme ils peuvent au détriment de leur santé,

notamment parce que les temps et les conditions de transport vont accroître les risques posés à chacun au quotidien.

La CGT revendique :

- Une consultation régulière des comités sociaux d'administration de proximité et formations spécialisées, des aménagements horaires (modification des cycles et des horaires de travail) et l'absence de pénalisation en cas de retard
- Des autorisations d'absence en cas de fermeture d'un site pendant la période des JOP

La période des JO risque d'être une épreuve sans médaille, ni trophée, un long dépassement de soi !

Pendant les JO : le droit du travail ne peut pas être hors-jeu !

La CGT a déposé des préavis de grève dans les trois branches de la fonction publique courant du 15 avril au 15 septembre et qui couvriront donc la période des Jeux olympiques (26 juillet-11 août) et paralympiques (28 août-8 septembre).

La CGT Culture a également déposé un préavis de grève couvrant la période du 2 mai au 15 septembre.

Jeux olympiques : le droit du travail ne peut pas être hors-Jeu - <https://www.cgt.fr/jop>

ADHEREZ AU SGPA-CGT

Le syndicat permet à chacune et chacun d'exprimer ses aspirations par la force de la solidarité.

Il permet de mieux connaître ses droits, de les faire respecter, mais aussi d'en conquérir de nouveaux.

S'unir pour être plus forts !

Le syndicat c'est VOUS !

La force d'un syndicat est celle de ses syndiqué(e)s.

